REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de

PRATO DI GIOVELLINA

Séance du

30 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 30 septembre à 14 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA, Maire de la commune.

Etaient présents: - Jean COLONNA

- Chantal FRATACCI

- Josette GRAZIANI

- Jean-Marc MANUEL

- Joseph NASICA

- Pierre NASICA

- Sébastien ROLLES

Absents: néant

Madame Chantal FRATACCI a été nommée secrétaire

Presents
- en exercice
- présents
- votants
- absents
- exclus

Nombre de conseillers

7
- 6
- 1
- présents
- 0

Date de convocation:

21 septembre 2022

Date d'affichage:

30 septembre 2022

Le Maire présente au conseil, une lettre de monsieur Jean Felix COLONNA qui souhaite transmettre à la commune et à titre gratuit, la parcelle A306 afin de permettre à notre communauté, un accès suffisant à notre église paroissiale. Ce don est fait afin de respecter la volonté de son défunt frère Nicolas COLONNA, décédé le 23 décembre 2006.

Le tableau ci-dessous précise les informations concernant cette parcelle, objet de la donation :

OBJET

Acceptation de don d'une parcelle de terrain à la commune

Lieu Dit	Références cadastrales	Superficie
CABANELLA	A 306	06a 40ca

Le maire propose au conseil municipal d'accepter cette donation.

Le Maire précise qu'en vertu de l'article 794 du code général des impôts, la commune sera exonérée des droits d'enregistrement. Les frais de notaire restant à la charge de la commune. Il propose de faire établir l'acte par maître CASTELLANI, pour un montant des frais de l'ordre de 200 ϵ .

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé du maire,

DECIDE

D'approuver à l'unanimité la proposition d'acceptation de ce don et charge le maire d'engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Compte tenu de son implication dans cette donation, monsieur Jean Felix COLONNA ne participe pas au vote en se retirant momentanément de la salle de réunion.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Exécutoire à la date de dépôt ci-dessous :

RESULTAT DU VOTE

Pour:

6

Contre:

0

Absentions:

0

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID: 02B-212002489-20220930-300920221-DE

